

On se rappelle qu'en septembre 1950 le Conseil de l'Atlantique-Nord avait décidé que l'Allemagne devrait apporter une certaine contribution à la défense de l'Europe occidentale. Vu que l'organisation d'une armée européenne est considérée comme le meilleur moyen d'atteindre ce but, six pays européens étudient à Paris, depuis février 1951, les modalités de ce projet. A Rome, le Conseil a reçu des communications sur l'état des négociations devant aboutir à ce qu'on est convenu d'appeler la communauté européenne de défense. Parallèlement à ces négociations, on avait examiné avec la République fédérale d'Allemagne la question de substituer au statut d'occupation des accords contractuels plus conformes au nouveau rôle que l'Allemagne sera appelée à jouer en Europe occidentale. Les puissances occupantes ont signalé les importants progrès réalisés au cours des entretiens qui se sont déroulés à Paris entre le Chancelier allemand et les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

Le Conseil, reconnaissant qu'il importait de trouver une solution satisfaisante à ces problèmes à cause de leurs relations avec les plans de l'OTAN, a adopté une résolution où il exprime l'espoir que la Conférence de Paris sur la communauté européenne de défense terminera ses travaux le plus tôt possible, afin qu'un rapport définitif puisse être présenté au Conseil à la prochaine réunion. Etant donné d'autre part qu'il doit exister un lien solide entre la communauté européenne de défense et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et une corrélation satisfaisante entre les obligations qui incombent à l'une et l'autre, la résolution recommande en outre aux organes de l'OTAN et à la Conférence de Paris de se tenir en étroite liaison.

#### Rapport de M. Pearson

A titre de président du Comité des Cinq créé à Ottawa pour étudier les moyens de hâter la réalisation des objectifs non militaires prévus à l'article 2 du Traité, M. Pearson a présenté un rapport sur les travaux de cet organisme. Le rapport souligne qu'il importe de développer autant que possible l'habitude de procéder à des consultations sur les problèmes politiques d'intérêt commun. En effet, on estime dans certains milieux qu'il faudrait s'efforcer d'accorder aux petites nations de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord une voix plus importante dans l'élaboration de la politique nord-atlantique, et il est permis de conclure, du fait que tous les membres du Comité appartiennent à de petits pays, que le besoin d'assurer des consultations plus étroites et plus efficaces ne sera pas perdu de vue. D'un bout à l'autre de son rapport, le Comité souligne l'utilité de favoriser le développement de la communauté nord-atlantique par la solution pratique des problèmes concrets. Comme la question que pose l'excédent de la main-d'œuvre dans certains pays et sa pénurie dans d'autres constitue l'un des plus critiques de ces problèmes, le Conseil a recommandé de veiller avec une attention spéciale à faciliter le transfert de la main-d'œuvre des pays qui disposent d'un excédent vers ceux où elle pourrait être utilisée avec profit. Cette recommandation ainsi que d'autres propositions ayant trait aux questions économiques, sociales et culturelles seront soumises à une étude plus approfondie par le Comité, auquel le Conseil a demandé de poursuivre ses travaux. Le Comité doit également coordonner son activité avec celle des autres organismes internationaux de manière à éviter autant que possible la dispersion des efforts.

Pendant la session de Rome, les délégués ont été vivement impressionnés par la tragédie causée en Italie par les graves inondations qui ont dévasté la vallée du Pô. Les pays atlantiques se sont empressés, par l'entremise de leurs gouvernements et des organismes internationaux, notamment la Croix-Rouge, de venir en aide aux sinistrés en envoyant dans les régions inondées des aliments, des couvertures, des vêtements et des médicaments. Ce geste spontané des gouvernements membres en faveur des nombreuses victimes de ce désastre, est un exemple des liens de solidarité qui confèrent son sens et sa valeur à la notion de communauté nord-atlantique.